

**COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2016**

L'An deux mille seize

Le Vingt-trois Mars, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Mars 2016

**PRESENTS** : FROMENT R., FAUCHER M., PIGNON M., MAROUSSIE G., BOURNEL P., MIUS S., ROBIN A., GONNIOT C., SEGUI H., ARCHAMBAUD M. , CHARLE L.

**ABSENT** : BOBINEAU P. , MASSIOT J., GROLLEAU D. (excusés)

Secrétaire de séance : Mr GONNIOT Christophe

Pouvoir de Mr GROLLEAU Denis à Mme FAUCHER Marie

Pouvoir de Mr MASSIOT Joël à Mr MAOUSSIE Gérard

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 9 février 2016
- Comptes de gestion 2015 du budget général de la commune, des budgets annexes (lotissement de La Passerelle, lotissement de la Zone Artisanale, Caisse des Ecoles, commerce Multi-services)
- Comptes administratifs 2015 du budget général de la commune, des budgets annexes (lotissement de La Passerelle, lotissement de la Zone Artisanale, Caisse des Ecoles, commerce Multi-services)
- Affectation du résultat d'exploitation 2015 de la commune
- Participation au paiement des travaux de pieutage, ASA Marais du Petit Poitou et Syndicat Mixte
- Participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique Rivoli à La Roche Sur Yon, concernant une élève domiciliée à Sainte Radegonde-des-Noyers
- Proposition d'Aide à L'Embellissement à Mme FLEURY Dominique
- ADILE 2016, Programme Eco Pass
- Proposition d'aide Eco Pass 2015
- Paiement Facture Manutan
- Devis laboratoire de la Vendée
- Location logement au 2 bis Rue de la Voie
- Versement subvention coopérative scolaire
- Paiement Edf, Foyer des jeunes
- Demande de gratuité de Salle de l'Association de L' Amicale Laïque
- Questions diverses

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en rajoutant :

- Paiement achat de matériel

Dernier compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal,

- Par 12 Voix pour, approuve les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes ( Lotissement de la Passerelle, Zone Artisanale, Commerce Multi-services et Caisse des Ecoles)
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget principal ainsi :

Résultat de fonctionnement	
Excédent antérieur reporté .....	+ 562 867.19
Résultat de l'exercice .....	+ 155 400.75
Excédent au 31/12/2015 .....	+ 718 267.94
Investissement	

Solde d'exécution N-1 .....	- 89 626.33
Excédent R001 .....	+ 363 662.30
Soldes des restes à réaliser .....	- 423 989.00
Besoin de financement .....	149 953.03
Affectation complémentaire en réserves (1068).....	149 953.03
Affectation à l'excédent reporté (R002) .....	568 314.91

- Accepte la participation de la commune aux travaux de pieutage ainsi :
  - ✓ 14 460.26 € pour 1 110 ml de berges restaurées.
  - ✓ 1 077.22 € pour 55 ml de restauration de berges du Canal de la Guinée
  - ✓ 3 858.18 € pour 90 ml de restauration de berges du Canal de la Guinée effectués en 2013, il s'agit d'un avenant à la convention initiale.
- Accepte la participation de fonctionnement aux dépenses des Ecoles Publique Yonnaises concernant une élève de Ste Radegonde-des-Noyers pour la somme de 350.27 €.
- Accepte le versement de 300.00 € à Mme FLEURY Dominique, propriétaire du Bar Tabac pour l'aménagement extérieur de son commerce
- Refuse le programme de l'Eco Pass 2016 proposé par l'Adile et souhaite verser l'aide de 1500.00 € uniquement pour les acquéreurs d'une parcelle dans le lotissement de La Passerelle répondant au plafond de ressources du prêt à taux zéro.
- Accepte le paiement du matériel suivant :
  - Matériel : 2 289.55 € TTC ; article 2188 opération : 187
  - Rideaux : 569.40 € acompte de 20 % ; article 2188 opération : 187
  - Participation travaux de pieutage : 14 460.26 €
- Accepte les prestations du laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée
- Accepte de louer le logement au 2Bis Rue de la Voie à Madame SOULARD Catherine
- Accepte de verser à la coopérative scolaire une subvention de 96.49 €
- Accepte la participation du Foyer des Jeunes aux frais de chauffage pour la somme de 141.07 €
- Accepte la gratuité de la Salle des Fêtes pour les représentations suivantes de l'Association de L'Amicale Laïque :
  - Les 15, 16 et 17 avril 2016 lors de la Bourse aux jouets
  - Le 1<sup>er</sup> Mai 2016, pour le concours de palets (en cas d'utilisation de la Grande Salle).

#### **-Questions diverses :**

- Temps d'activités périscolaires : une enquête auprès des parents est actuellement en cours. Il est proposé de publier les bilans financiers des TAPS, cantine et garderie périscolaire sur le site internet de la commune.
- Courrier de Vendée Logement : le projet de construction de logements locatifs sur le terrain du Lotissement des Hautes Terres est refusé.
- Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une ligne de trésorerie sera nécessaire en attendant le versement du solde des subventions de la rénovation du Centre Bourg.
- Courrier du locataire au 4, Rue des Têteaux : départ du logement au 31 Mars 2016, le logement ne va pas être reloué pour le moment. Il faut penser à une restructuration de l'Ecole.
- Remerciement de Madame La Directrice lors du décès de son mari.
- Remerciement de Mr et Mme DZIERWA Daniel, lors du décès de Mme MOYENCOURT
- Remerciement de Mr et Mme COUILLAULT Raymond, lors du décès de leur fils
- Communes nouvelles : La Mairie de Chaillé-les-Marais souhaite faire une étude sur la fusion de toutes les communes de la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin en une seule commune. Une première réunion a eu lieu le 17 Mars 2016. Monsieur Le Maire demande l'avis des conseillers présents : le Conseil Municipal donne son accord pour la

participation aux réunions d'informations afin de voir les côtés positifs et négatifs du projet, mais il ne prendra aucune décision.

- Le panneau d'information de Centre bourg fourni par Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin va être posé dans la commune
- Le Conseil Départemental de la Vendée a supprimé une subvention de 140 000.00 € à La Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin en ce qui concerne la rénovation des voies intercommunales.
- Les compteurs Linky : une décision sera à prendre lors de la prochaine réunion de conseil municipal. Une information sera transmise auparavant aux conseillers
- Demande de Mr MAROUSSIE : qu'en est-il du panneau Stop Rue de la Fontaine au Clain ? Mr Le Maire répond que les travaux de peinture et marquage au Sol font l'objet d'un appel d'offres regroupé au niveau de la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin, il faut donc encore attendre.
- Question de Mr MAROUSSIE : quel est le montant de la rénovation intérieure de la Salle des Fêtes ? Monsieur Le Maire explique que les petits travaux de réfection font partis du fonctionnement à l'article « rénovation des bâtiments publics »
- Demande de Mr BOURNEL Paul : Les personnes de la FNSEA qui ont mis des panneaux le long des voies, doivent les enlever une fois la manifestation terminée. En ce qui concerne l'affichage sur les vitres des bâtiments de la Mairie, ce n'est pas un lieu destiné à y apposer des affiches quel qu'en soit les syndicats.

Levée de séance 23 h 30.